

1183. roi d'Angleterre; on ne sait si les confédérés consentirent formellement à laisser entrer leur ennemi, ou si le jeune homme, empressé de se faire valoir, promit en leur nom plus qu'il ne devait. Quoi qu'il en soit, lorsque Henri II arriva devant les portes de la ville, il les trouva fermées, et reçut du haut des remparts une volée de flèches, dont l'une perça son pourpoint et l'autre blessa un de ses chevaliers à côté de lui¹. Cette aventure passa pour une méprise, et, à la suite d'une nouvelle explication avec les chefs des insurgés, il fut convenu que le roi entrerait librement dans Limoges, pour y parlementer avec son fils Geoffroy. Ils se réunirent en effet sur la grande place du marché; mais, pendant l'entrevue, les Aquitains qui formaient la garnison du château, ne pouvant voir de sang-froid s'entamer des négociations qui devaient ruiner tous leurs projets d'indépendance, tirèrent de loin sur le vieux roi, qu'ils reconnurent à ses vêtements et à la bannière qu'on portait près de lui². Un des carreaux d'arbalète lancés du haut de la citadelle traversa l'oreille de son cheval³. Les larmes lui vinrent aux yeux; il fit ramasser la flèche, et la présentant à Geoffroy: « Parle, mon fils, lui dit-il, que t'a fait ton mal-
« heureux père, pour mériter que tu fasses de lui un but
« pour tes archers⁴? »

Quels que fussent les torts de Geoffroy envers son père, il n'était point coupable en cette circonstance; car les ar-

¹ In eum miserunt sagittas ita ut etiam super tunicale suum crudeliter perforarent, et quemdam militem suum coram oculis ejus vulnerarent. (Roger. de Hoved. Annal., pars poster., apud rer. anglic. Script., p. 649, ed. Savile.)

² Castelli satellites sagittas direxerunt. (Ibid.)

³ Ibid. — Chron. anonymi Laudunensis, apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVIII, p. 704.

⁴ Ferrum sagittæ ostendit, et cum singultu, plenus lacrymis, ait: « O fili, si infelix ego pater unquam a te filio merui sagittari, edicito. (Ibid.)

chers qui avaient pris le roi d'Angleterre pour but n'étaient point soldats à gages, mais alliés volontaires de son fils. Les écrivains du nord lui reprochent de ne les avoir point recherchés et punis¹; mais il n'avait pas sur eux un pareil droit, et, puisqu'il avait lié sa cause à leur inimitié nationale, il fallait que, bon gré, mal gré, il en subit toutes les conséquences. Henri-le-Jeune, piqué de voir ses efforts échouer contre l'opiniâtreté des Aquitains, déclara qu'ils étaient tous d'obstinés rebelles, et que de sa vie il n'aurait plus ni paix ni trêve avec eux, et serait fidèle à son père en tout temps et en tous lieux². Pour signe de cette soumission, il remit à la garde du roi son cheval et ses armes, et demeura plusieurs jours auprès de lui, dans l'apparence de l'amitié la plus intime³.

Mais par une sorte de fatalité dans la vie du fils aîné de Henri II, c'était toujours au moment même où il faisait à un parti les plus grandes protestations de dévouement, qu'il était le plus près de s'en séparer et de s'engager dans le parti contraire. Après avoir, selon les paroles d'un historien du temps, mangé à la même table que son père et mis sa main au même plat⁴, il le quitta subitement, se lia de nouveau à ses adversaires, et partit pour Le Dorat, ville des marches de Poitou, où était le grand quartier des insurgés⁵. Il y mangea avec eux, à la même table, comme

¹ Quod filii ejus Henricus et Gaufridus contemnent, nec vindicaverunt. (Roger. de Hoved. Annal., pars poster., apud rer. anglic. Script., p. 649, ed. Savile.)

² Eos prorsus inobedientes assuerit et rebelles, quare ad servitium et voluntatem patris sui revertebatur. (Ibid.)

³ Et patri suo arma sua et equum tradidit conservanda, et sic cum patre suo aliquot diebus... (Ibid.)

⁴ Verum cum in eadem mensa cum patre comedisset, et in eodem catino manum intinxisset... (Ibid.)

⁵ Iterum cum inimicis patris sui se sacramento præstito obligavit, et...

1183. il avait fait avec le roi, leur jura pareillement loyauté envers et contre tous, et, peu de jours après, il les abandonna pour retourner à l'autre camp¹. Il y eut de nouvelles scènes de tendresse entre le père et le fils; celui-ci crut acquiescer sa conscience en priant le vieux roi d'être miséricordieux envers les révoltés². Il promit témérairement, en leur nom, la reddition du château de Limoges, et annonça qu'il suffirait d'envoyer des parlementaires à la garnison pour recevoir ses serments et des otages³. Mais il n'en fut pas ainsi, et ceux qui vinrent de la part du roi d'Angleterre furent presque tous mis à mort par les Aquitains⁴. D'autres, qu'on envoya en même temps aux quartiers de Geoffroy, pour négocier avec lui, furent attaqués à coups d'épée, en sa présence et sous ses yeux; deux furent tués, le troisième blessé grièvement, et le quatrième jeté dans l'eau du haut d'un pont⁵. C'est ainsi que l'esprit national, sévèrement et cruellement inflexible, se jouait des espérances des princes et de leurs projets de réconciliation.

Très-peu de temps après ces événements, Henri II reçut un message qui lui annonçait que son fils aîné, tombé dangereusement malade à Château-Martel, près de Limoges, demandait à le voir⁶. Le roi ayant l'esprit encore frappé de ce qui venait d'arriver à ses gens, et de ce qui lui était arrivé à lui-même dans les deux conférences de Limoges,

profectus est Doratum. (Roger. de Hoved. Annal., pars poster., apud rer. anglic. Script., p. 619, ed. Savile.)

¹ Ibid., p. 620.

² Supplicavit ei ut... misericorditer ageret. (Ibid.)

³ Ad accipiendos obsides. (Ibid.)

⁴ Qui fere ab eis qui tradere debebant interfecti sunt. (Ibid.)

⁵ De ponte in aquam projectus est, ipso Gaufrido présente. (Ibid.)

⁶ Ibid., p. 620.

soupeçonna quelque embûche de la part des insurgés: il craignit, dit un auteur du temps, la scélératesse de ces conspirateurs¹, et, malgré les assurances du messenger, il n'alla point à Château-Martel. Mais bientôt un second envoyé vint lui apprendre que son fils Henri était mort, le onzième jour du mois de juin, dans sa vingt-septième année². Le jeune homme, à ses derniers moments, avait donné de grandes marques de contrition et de repentir: il avait voulu être traîné hors de son lit par une corde, et placé sur une couche de cendres³. Cette perte imprévue causa au roi une vive affliction et augmenta sa colère contre les Aquitains, sur la perfidie desquels il rejetait le sentiment de timidité qui l'avait retenu loin de son fils mourant⁴. Geoffroy lui-même, touché du deuil de son père, revint alors auprès de lui, et abandonna ses alliés, qui dès lors se trouvèrent seuls en face de la famille dont les divisions avaient fait leur force⁵. Le lendemain des funérailles de Henri-le-Jeune, le roi d'Angleterre attaqua vivement d'assaut la ville et la forteresse de Limoges; il s'en empara, ainsi que des châteaux de plusieurs des confédérés, qu'il détruisit de fond en comble⁶. Il poursuivit Bertrand de Born avec plus d'acharnement encore que tous les autres; « car il croyait, dit un ancien récit, que toute la guerre « que le jeune roi son fils lui avait faite, Bertrand la lui

1183
à
1184.

¹ Non esse sibi tutum nequissimis conspiratoribus se credere. (Guilielm. Neubrig., De reb. anglic., p. 278, ed. Hearne.)

² Roger. de Hoved. Annal., pars poster., apud rer. anglic. Script., p. 620-623, ed. Savile.

³ Trahite me a lecto isto per hunc funem, et imponite lecto illi cinereo... (Ibid., p. 620.)

⁴ Prævalente formidine. (Guilielm. Neubrig., De reb. anglic., p. 278, ed. Hearne.)

⁵ Ibid., p. 279.

⁶ Non relinquens lapidem super lapidem. (Roger. de Hoved. Annal., pars poster., apud rer. anglic. Script., p. 624, ed. Savile.)

4183 « avait fait faire; et, pour cela, il vint devant Haute-Fort
à
4184. « pour le prendre et le ruiner¹. »

Le château de Haute-Fort ne tint pas longtemps contre toutes les forces du roi, unies à celles de ses deux fils, Richard et Geoffroy de Bretagne. Forcé de se rendre à merci, Bertrand de Born fut mené à la tente de son ennemi, qui, avant de prononcer l'arrêt du vainqueur contre le vaincu, voulut goûter quelque temps le plaisir de la vengeance, en traitant avec dérision l'homme qui s'était fait craindre de lui et s'était vanté de ne pas le craindre. « Bertrand, lui dit-il, vous qui prétendiez n'avoir en aucun temps besoin de la moitié de votre sens, sachez que voici une occasion où le tout ne vous ferait pas faute². — Seigneur, répondit l'homme du midi avec l'assurance habituelle que lui donnait le sentiment de sa supériorité d'esprit, il est vrai que j'ai dit cela, et j'ai dit la vérité. — Et moi, je crois, dit le roi, que votre sens vous a failli³. — Oui, seigneur, répliqua Bertrand d'un ton grave, il m'a failli le jour où le vaillant jeune roi votre fils est mort; ce jour-là j'ai perdu le sens et la raison⁴. » Au nom de son fils, qu'il ne s'attendait nullement à entendre prononcer, le roi d'Angleterre fondit en larmes, et s'évanouit. Quand il revint à lui, il était tout changé; ses projets de vengeance avaient disparu, et il ne voyait plus dans l'homme qui était en son pouvoir que l'ancien ami du fils qu'il regrettait. Au lieu de reproches amers et de l'arrêt de mort ou de déposition auquel Bertrand eût pu s'attendre : « Sire Bertrand,

¹ Car el crezia que tota la guerra qu'el reis joves, sos fillz, l'avia faicha; qu'En Bertrons la il agues feita far. (Raynouard, Choix des poésies originales des Troubadours, t. V, p. 86.)

² Mas sapchatz qu'ara vos besogna ben totz. (Ibid., p. 87.)

³ Eu cre ben qu'el vos sia aras faillitz. (Ibid.)

⁴ Eu perdi lo sen, e'l saber et la connoissensa. (Ibid.)

« sire Bertrand, lui dit-il, c'est à bon droit que vous avez
4183 « perdu le sens pour mon fils; car il vous voulait du bien
à
4184. « plus qu'à homme qui fût au monde; et moi, pour l'amour
« de lui, je vous donne la vie, votre avoir et votre château¹.
« Je vous rends mon amitié et mes bonnes grâces, et vous
« octroie cinq cents marcs d'argent pour les dommages que
« vous avez reçus. »

Le malheur qui venait de frapper la famille de Henri II 4184.
réconcilia non-seulement les fils et le père, mais encore le père et la mère, ce qui était plus difficile d'après le genre d'inimitié qui existait entre eux². La tradition vulgaire accuse Éléonore d'avoir fait périr par le poison une des maîtresses de son mari, fille d'un baron anglo-normand, et nommée Rosamonde ou Rosemonde. Il y eut entre les deux époux un retour de bonne intelligence, et la reine d'Angleterre, après un emprisonnement de dix années, fut rendue à la liberté. En sa présence, la paix de la famille fut solennellement jurée et confirmée par écrit et par serment, comme dit un historien du siècle, entre le roi Henri et ses fils Richard, Geoffroy et Jean, dont le dernier, jusqu'alors, s'était trouvé trop jeune pour jouer un rôle dans les intrigues de ses frères³. Les chagrins continuels que les révoltes des autres avaient causés au roi l'avaient conduit à reporter sur Jean sa plus grande affection; et cette préférence même avait contribué à aigrir les trois aînés, et à

¹ En Bertrons, En Bertrons, vos avetz ben drech et es ben razos, si vos avetz perdut lo sen per mon fill qu'el vos volia meils que ad home del mon. (Raynouard, Choix des poésies originales des Troubadours, t. V, p. 87.)

² Annales Waverleien., apud rer. anglic. Script., t. II, p. 464, ed. Gale.

³ Rex firmavit pacem et finalem concordiam scripto et sacramentis confirmatam, inter Richardum et Gaufridum et Johannem filios suos, coram Alienora regina, matre eorum. (Roger. de Hoved. Annal., pars postér., apud rer. anglic. Script., p. 623, ed. Savile.)

1185. rendre courts les instants de concorde ¹. Après quelques mois de bonne intelligence, la paix fut de nouveau troublée par l'ambition de Geoffroy. Il demanda le comté d'Anjou, pour le joindre à son duché de Bretagne, et, ayant essuyé un refus, il passa en France, où, en attendant peut-être l'occasion de recommencer la guerre, il se livra aux amusements de la cour ². Renversé de cheval dans un tournoi, il fut foulé sous les pieds des chevaux des autres combattants, et mourut de ses blessures ³. Après sa mort, ce fut le tour du comte Richard de renouer amitié avec le roi de France, contre la volonté de son père ⁴.

1186 La couronne de France venait d'échoir à Philippe, deuxième du nom, jeune homme qui affectait pour Richard encore plus d'amitié que son père Louis VII n'en avait témoigné à Henri-le-Jeune. « Chaque jour, dit un historien « du temps, ils mangeaient à la même table et au même « plat, et, la nuit, ils couchaient dans le même lit ⁵. »
 1186 à 1187. Cette grande amitié déplaisait au roi d'Angleterre, et l'inquiétait pour l'avenir. Il envoya en France de nombreux messages pour rappeler son fils auprès de lui : Richard répondait toujours qu'il allait venir, et ne se pressait point ⁶. Enfin il se mit en route, comme pour se rendre à la cour de son père; mais passant par Chinon, où était l'un des trésors royaux, il en enleva la plus grande partie, malgré

¹ Benedict. Petroburg., apud Script. rer. gallic. et francic., t. XIII, p. 450.

² Guilielm. Neubrig., De reb. anglic., p. 279, ed. Hearne.

³ Ibid. — Roger. de Hoved. Annal., pars poster., apud rer. anglic. Script., p. 631, ed. Savile.

⁴ Richardus, comes Pictaviæ, remansit cum rege Franciæ contra voluntatem patris sui. (Ibid., p. 634.)

⁵ Singulis diebus, in una mensa, ad unum catinum manducabant, et in noctibus non separabat eos lectus. (Ibid., p. 634 et 635.)

⁶ Frequenter misit nuntios suos in Franciam. (Ibid., p. 635.)

la résistance des gardiens ¹. Avec cet argent, il alla en Poitou, et se mit à fortifier et à garnir de munitions et d'hommes plusieurs châteaux du pays ². Les derniers événements avaient fait succéder une grande apathie à l'ancienne effervescence des Aquitains, et les haines que Richard avait soulevées par son manque de foi et sa dureté étaient encore trop vives pour que les hommes mécontents du gouvernement angevin eussent confiance en lui. Il resta donc seul, et ne pouvant rien entreprendre sans le concours des barons du pays, il prit le parti de revenir à son père et de lui demander grâce, plutôt par nécessité que de bon cœur ³. Le vieux roi, qui avait épuisé enfin toutes les formes solennelles de réconciliation entre lui et ses fils, essaya cette fois de lier Richard par un serment sur l'Évangile, qu'il lui fit prêter en présence d'une grande assemblée de clercs et de laïques ⁴.

La nouvelle tentative ambitieuse du comte de Poitiers demeurant sans effet, n'entraîna point la rupture de la paix entre les rois de France et d'Angleterre. Ces deux rois étaient convenus depuis longtemps d'avoir une entrevue, où ils régleraient d'une manière définitive les points d'intérêt qui pouvaient renouveler et entretenir leurs mésintelligences. Ils se rendirent, dans le mois de janvier 1187, entre Trie et Gisors, près du Grand Orme, lieu ordinaire des conférences politiques. Les conquérants chrétiens de la Syrie et de la Palestine éprouvaient alors de grands revers. Jérusalem et le bois de la vraie croix venaient de retomber

¹ Maximam partem thesaurorum patris sui, invito custode, secum asportavit. (Ibid.)

² Castella sua Pictaviæ inde munivit. (Ibid.)

³ Ibid.

⁴ Coram multis tam clericis quam laicis et super sancta Evangelia juravit ei fidelitatem contra omnes homines. (Ibid.)